

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 JUIN 2013

**Présents :** MM Aubert, Boudier, Bourgeteau, Emery, Goyer-Thierry, Jeulin, Létard, Morin, Roustel, Saëlen, Trudelle, Mmes Labrette-Ménager, Lance, Leconte-Tabourier, Tireau

**Absent(s) excusé(s):** Mme Hélière

**Absent(s) non excusé(s) :** MM. Kersaudy, Couineaux

**Procuration :** Mme Hélière à Mme Lance

M. Fabrice GOYER-THIERRY a été élu secrétaire de séance

### **VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : SEPARATION DES ACTIVITES BANCAIRES**

Un débat a lieu sur une question vitale pour tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde, mais il se déroule en coulisse : c'est la séparation entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires et de marché d'autre part.

Le projet de loi « de séparation et de régulation des activités bancaires » ne sépare presque rien, et permet donc aux abus de perdurer. Il n'empêchera pas un nouveau krach financier d'avoir lieu. Pire, en cas d'accidents bancaires, ou bien les banques bénéficieront toujours de la garantie publique, ou bien les autorités publiques se chargeront de faire assumer aux actionnaires, clients et déposants, les pertes des activités de marché des établissements en situation critique, comme ce fut fait à Chypre.

La situation est la suivante : combinés, les actifs de BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE, représentaient 344 % du PIB français en 2009, contre 95 % en 1990. Les quelque 5000 milliards d'euros d'aides fournis par les pays européens aux banques entre 2008 et 2012 n'ont fait que reporter les échéances en gonflant les bulles financières et en imposant l'austérité aux peuples.

Nous voyons toujours les conséquences des emprunts toxiques se manifester auprès des collectivités locales comme auprès des particuliers. Nous constatons que l'accès au crédit pour les entreprises se durcit. Nous déplorons les efforts fiscaux demandés aux collectivités locales, certaines allant jusqu'à se financer directement sur les marchés financiers parce que les besoins de la population augmentent et que les dotations de l'État sont réduites.

**Considérant** que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers ;

**Considérant** que contribuables et clients doivent être intégralement protégés des égarements de la finance ; et que le crédit aux entreprises, aux ménages, aux collectivités territoriales et à l'État ne peut continuer à dépendre de stratégies financières ;

**Considérant** qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités de dépôt et de crédit, sauf l'intérêt des établissements financiers eux-mêmes ;

**Considérant** qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences tant au niveau de la France que de l'Europe ;

**Le Conseil municipal se prononce (abstentions de Mme Labrette-Ménager, de M. Bourgeteau et M. Goyer-Thierry):**

Pour la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part.

Il demande le dépôt et le vote, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché » qui lui a été soumise et qui répond à ses préoccupations.

Il demande à ce que les conseils général de la Sarthe et régional des Pays de Loire appellent à leur tour de leurs vœux à la même prise de responsabilité des parlementaires français.

*Mme Labrette-Ménager estime que ce vœu aurait plus d'impact s'il était porté au niveau européen ou s'il faisait l'objet d'une initiative citoyenne comme le permet désormais la Constitution.*

*De plus, cette proposition émane d'un parti politique (Solidarité et Progrès) et il semble curieux que le Conseil se prononce sur un vœu émanant d'un parti politique.*

*M. le Maire répond que lorsqu'il a sollicité son inscription à l'ordre du jour il ne lui semblait pas opportun de citer la source du vœu car l'essentiel selon lui est que les élus partagent l'idée et s'attachent surtout au fonds.*